



Journée Sectorielle

des **ACHATS
DURABLES**



by **Eaux de
Wallonie** | Alliance des opérateurs
publics de l'eau

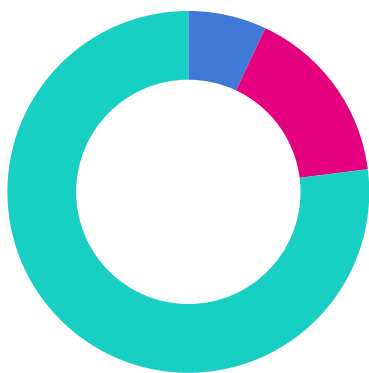


Introduction

Isabelle JEURISSEN, Membre du Comité de direction de la Société wallonne des eaux

Trois lectures d'un même enjeu

RÉPARTITION PAR SCOPE



6 % Scope 1
19 % Scope 2
75 % Scope 3

**Bilan Carbone
Sectoriel**

200 630 tCO₂e

LE ROSEAU



S'adapter sans rompre

Résilience · souplesse ·
ancrage

L'EFFET ÉCONOMIQUE



Investir pour réduire

Coûts évités · valeur
créée · compétitivité

Du cadre européen à l'action sectorielle

LE CAP EST DONNE



Une impulsion
européenne



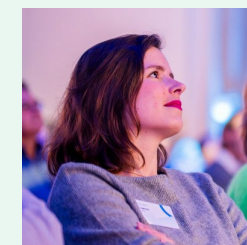
LA GREEN TEAM EAUX DE WALLONIE



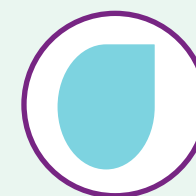
Xavier, Jérémey,
Céline, Hélène,
Gilles, Nathalie



Delphine, Marie,
Florence, Fanny,
Florine, Mathieu



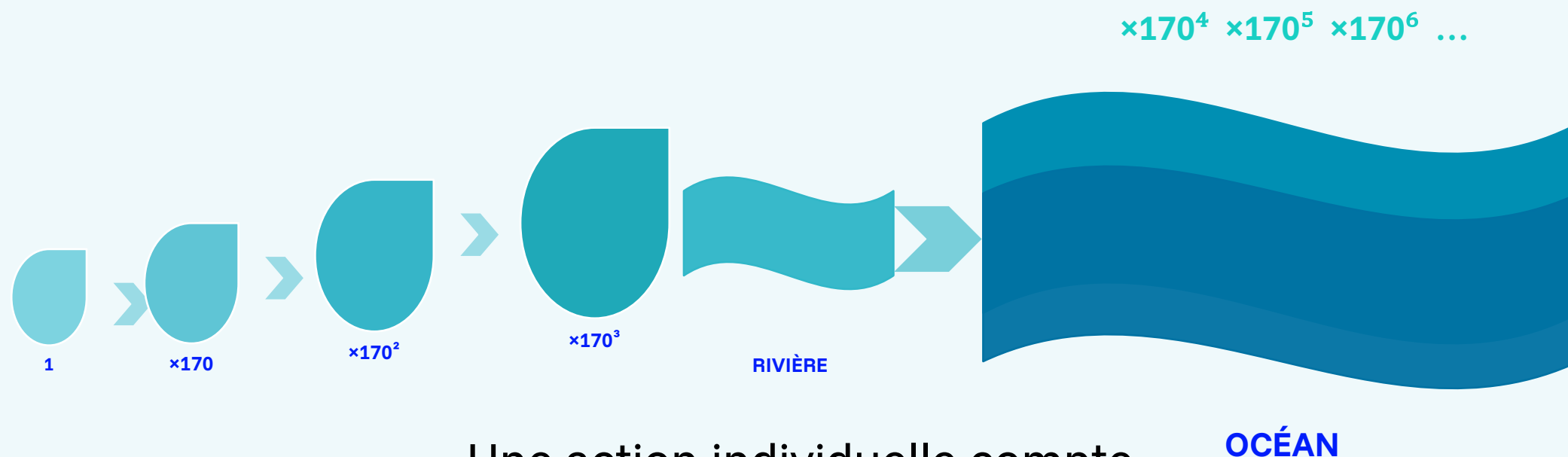
Margaux



Et vous?

Une traduction concrète par le secteur de l'eau
De la vision à l'exécution

Quand une goutte devient un mouvement



Une action individuelle compte.
170 acteurs alignés changent l'échelle.

La puissance ne vient pas d'une goutte isolée, mais de l'accumulation,
de la répétition et de la convergence.

**Des achats pour de l'eau
aujourd'hui et demain**



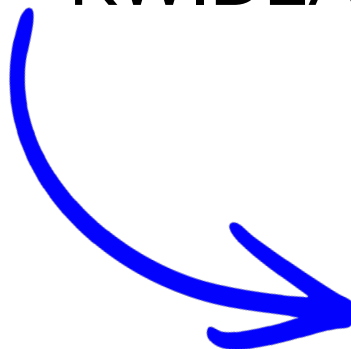
**Eaux de
Wallonie**

Nos experts du jour



Kristen Voglaire

Juriste
KWIDEA



**Faire des marchés
publics un levier de
transition durable : où
placer le curseur ?**

Nos experts du jour



Natacha Zuinen

Coordinatrice de la direction du développement durable au SPW



Leviers et outils au service des acheteurs et des entreprises pour des achats publics responsables

Nos experts du jour



Sébastien Morant

Co-fondateur POLYGONES



**Que cachent les labels ?
Comment les utiliser ?**



Faire des marchés publics un levier de transition durable : où placer le curseur ?

Kristen VOGLAIRE – KWIDEA



Eau de
Wallonie

**« Durable » : de quoi parle-t-on
et de quels leviers dispose-t-on ?**



Marché durable

≠ Marché avec un ou plusieurs “critère(s) durable(s)”

- Que prévoit la réglementation actuelle ?
- De quels leviers dispose-t-on ?
- Quand peut-on les activer ?



Marché durable

≠ Marché avec un ou plusieurs “critère(s) durable(s)”

Levier	Question	Effet
Sélection	Avec qui suis-je prêt à contracter ?	Écarter les opérateurs qui n'ont pas les capacités requises
Exigence minimale	Quel niveau minimum est non négociable ?	Écarter les solutions insuffisantes
Attribution	Quelle offre durable est meilleure que les autres ?	Valoriser et départager
Exécution	Que doit réellement faire l'adjudicataire ?	Transformer l'ambition en obligation contractuelle



Marché durable

≠ Marché avec un ou plusieurs “critère(s) durable(s)”

Principe :

- Plus une exigence durable est fixée comme un minimum obligatoire → plus son respect est garanti, mais plus elle peut restreindre la concurrence
- À l'inverse, un critère d'attribution permet de laisser le marché proposer un niveau de performance supérieur → mais sans garantir à l'avance le niveau qui sera finalement obtenu



Eaux de
Wallonie

Sélection



Sélectionner une capacité, pas une vertu

La sélection qualitative peut être utilisée lorsqu'une **capacité technique ou professionnelle particulière est nécessaire à l'exécution du marché.**

Exemples :

- expérience dans la construction bas carbone
- références démontrant une expérience dans la mise en place de filières de réemploi
- compétences spécifiques en écoconception
- moyens humains/techniques permettant d'assurer une prestation sociale déterminée



 Sélectionner l'entreprise sur sa politique RSE

 **Sélectionner l'entreprise sur sa capacité à exécuter des prestations particulières**



Eaux de
Wallonie

Spécifications techniques



Si un niveau de durabilité est non négociable, j'en fais une exigence minimale

Cela sous-entend que je sais exactement ce dont j'ai besoin, mais aussi quelles sont les solutions sur le marché.

Car il s'agit ici d'une condition de régularité !

- Respect → offre admissible (régulière)
- Non-respect → irrégularité → écartement du marché



C'est une étape GO/NO GO !

Pas de points.

Pas de compensation par un prix plus bas.



Si un niveau de durabilité est non négociable, j'en fais une exigence minimale

Exemples :

- Niveau maximal de consommation énergétique
- Contenu recyclé minimal
- Réparabilité / disponibilité des pièces pendant X années
- Interdiction ou limitation de certaines substances
- Performances environnementales minimales
- Exigences de recyclabilité ou de réemploi
- Caractéristiques liées aux méthodes/processus de production lorsqu'elles sont liées au marché



Rappel : possibilité, sous certaines conditions, de s'appuyer sur des labels pour définir ou vérifier certaines caractéristiques



Eaux de
Wallonie

Critères d'attribution



Transformer la durabilité en avantage concurrentiel

Art. 81, §§ 1er à 3 de la loi du 17 juin 2016 : des **aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux** liés à l'objet du marché dans le meilleur rapport qualité/prix (ou coût) peuvent être pris en compte !





Transformer la durabilité en avantage concurrentiel

Points d'attention :

- Lien avec l'objet du marché
- Suffisamment précis pour ne pas conférer une liberté de choix illimitée
- Informations concrètement vérifiables
- Respect d'une véritable concurrence





Transformer la durabilité en avantage concurrentiel

Distinction claire :

- **Exigence minimale** : « La solution proposée doit contenir au moins 30 % de matériau recyclé »
- **Critère d'attribution** : « + le taux de matériau recyclé proposé est élevé, + l'offre obtient de points »

Possibilité de combiner les 2 :
Jusqu'à 30% = exigence
Au-delà = critère d'attribution



Coût du cycle de vie

Le prix d'achat $\neq$ le coût

- Achat de la solution

MAIS AUSSI :

- consommation d'énergie / eau
- utilisation et consommables
- maintenance
- fin de vie...
- + éventuellement coûts des externalités environnementales

= **coût réel**



La solution la moins
chère à l'achat
n'est pas nécessairement
la solution économiquement
ou environnementalement
la plus pertinente
sur 10 ou 15 ans
(ou sur sa durée de vie)



Eaux de
Wallonie

Conditions d'exécution



La durabilité doit survivre à l'attribution

Un CSC peut être remarquablement durable sur papier,
Mais avoir **zéro impact réel** si personne ne contrôle l'exécution...

Exemple : s'il obtient davantage de points parce qu'il annonce 80 % de matériaux recyclés, les 80 % deviennent un engagement contractuel, qu'il y a lieu de suivre, voire de sanctionner en cas de non respect.



- Clause durable non contrôlée / sanctionnée → déclaration d'intention
- Clause durable monitorée (suivi, pénalités, PV de carence, etc.) → effectivité accrue



La durabilité doit survivre à l'attribution

Exemples :

- utilisation effective des matériaux annoncés
- reprise et valorisation des déchets
- emballages réutilisables
- véhicules utilisés pour l'exécution
- heures d'insertion
- formations
- reporting CO₂
- traçabilité de certaines matières
- obligations concernant les sous-traitants



Eaux de
Wallonie

Et demain ?



Le Public Procurement Act (PPA) change assez fortement la philosophie

Le 9 septembre dernier, la Commission européenne a publié son **projet de Public Procurement Act**.

→ un règlement européen destiné à remplacer les trois directives actuelles (marchés publics secteurs classiques, secteurs spéciaux et concession)

La dynamique évolue : les achats stratégiques sont davantage structurés dans le texte et, dans certains domaines, certaines exigences deviennent obligatoires...

Autrement dit :

- Aujourd'hui : “je peux verdir mon marché”
- Demain, *pour certains achats* : “je dois le verdir”



Ce qui change (ou est confirmé/accentué), en quelques mots

1. Un chapitre entier consacré aux marchés publics verts

L'article 50 PPA clarifie les choses et définit expressément le *green public procurement*. Il rappelle que les considérations environnementales peuvent porter notamment sur le climat, l'eau, l'économie circulaire, la pollution et la biodiversité.

Et surtout, le §3 dit explicitement qu'elles peuvent être intégrées dans les spécifications, critères d'attribution, conditions d'exécution ou critères de sélection.

2. Le cycle de vie devient encore plus central

L'article 90 PPA prévoit à présent une *définition transversale du lien avec l'objet du marché* applicable à la sélection, aux critères d'attribution, aux spécifications et aux conditions d'exécution.

Surtout, il reconnaît explicitement un lien indirect : processus de préparation/production, étapes du cycle de vie, conditions de travail des travailleurs impliqués, sourcing responsable et transparence de la chaîne d'approvisionnement peuvent être rattachés au marché.



Ce qui change (ou est confirmé/accentué), en quelques mots

3. Circularité : consécration explicite

L'article 51 PPA autorise expressément des exigences ou critères relatifs à la durabilité, réparabilité, évolutivité, réemploi, reconditionnement, remanufacturing, contenu recyclé, matières premières secondaires ou prévention des déchets.

Il mentionne même les modèles product-as-a-service, leasing, partage et location.

4. Pour certains produits, le vert devient obligatoire

Evolution majeure : l'article 54 PPA prévoit que, pour certains produits/familles de produits/technologies (annexe VII), les acheteurs *devront* intégrer certaines caractéristiques environnementales dans les spécifications, critères d'attribution ou conditions d'exécution.

L'annexe vise notamment : les produits de construction, l'écoconception des produits durables, les batteries et les emballages.

Il est par ailleurs prévu que la Commission puisse préciser ces exigences.



Ce qui change (ou est confirmé/accentué), en quelques mots

5. La qualité prend du poids dans l'attribution

Evolution majeure : L'article 98 PPA pose le *best quality for money* comme principe.

Les critères de qualité doivent en principe représenter au moins 30 % des points, et 50 % pour les marchés intensifs en main-d'œuvre.

Les considérations environnementales et sociales sont explicitement des critères de qualité possibles.

Dérogations possibles : par exemple, lorsque la qualité est suffisamment garantie autrement, notamment par les spécifications ou les conditions d'exécution.

6. Aspects sociaux

L'article 55 PPA consacre les *socially responsible public procurement*: insertion, qualité de l'emploi et conditions de travail, accessibilité, formation/upskilling, égalité et non-discrimination, économie sociale et droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

Là encore, ces considérations peuvent être intégrées dans les spécifications, critères d'attribution, conditions d'exécution et, lorsque pertinent, critères de sélection.



Eaux de
Wallonie

Conclusion



Les marchés durables : une approche à envisager dès leur conception

La question n'est pas :

“Peut-on mettre du durable dans un marché public ?”

→ **La question est :**

“Quel objectif poursuit-on, et quel levier juridique permet de l'atteindre efficacement sans fermer inutilement la concurrence ?”



Les marchés durables : une approche à envisager dès leur conception

Si mon objectif est...	Je place le curseur sur...
Je refuse certaines solutions	Spécification minimale / Exigence essentielle
J'ai besoin d'une capacité particulière pour exécuter	Sélection
Je veux récompenser les meilleures performances	Attribution
Je veux obtenir / assurer un comportement pendant le marché	Condition d'exécution
Je veux comparer le vrai coût de la solution dans le temps	Attribution : Coût du cycle de vie



Les marchés durables : une approche à envisager dès leur conception

Importance de la prospection (sourcing)

AVANT de qualifier une attente (par ex. avant de transformer « % recyclé », « CO₂ », « consommation », etc. en critère d'attribution), l'acheteur doit connaître le marché :

- Où se situe le standard ?
- Jusqu'où les opérateurs peuvent-ils aller ?
- Quelle performance mérite réellement des points ?
- ...

La prospection aide à savoir où placer le curseur et quel levier activer...



Leviers et outils au service des acheteurs et des entreprises pour des achats publics responsables

Natacha ZUINEN – SPW

RÉUSSIR VOS ACHATS RESPONSABLES : LEVIERES ET OUTILS AU SERVICE DES ACHETEURS ET DES ENTREPRISES

6 octobre 2026

Séverine Voisin, cheffe de programme de la Stratégie wallonne de la commande publique responsable au Service Public de Wallonie

Natacha Zuinen, coordinatrice de la Direction du Développement durable



**Notre objectif :
simplifier et vous outiller pour
des achats responsables**

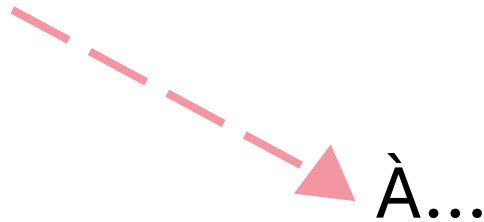


Cadre stratégique en Wallonie

En 2023, adoption de la **Stratégie wallonne de la commande publique responsable**

DE...

Passer et exécuter un marché public



Satisfaire un besoin identifié en utilisant les ressources publiques de la manière la plus efficiente et responsable possible

Destinataires : L'ensemble des acteurs wallons



Objectif : rendre les achats responsables plus simples, plus accessibles et plus efficaces pour tous

Comment ?

- En mettant à disposition des **ressources fiables**, des **formations adaptées** et des **outils opérationnels**
- En **développant un réseau** pour les acheteurs et les entreprises
- En donnant à chacun les moyens d'**agir concrètement** dans ses pratiques d'achat



Plan

- 1. Des ressources à chaque étape d'un marché**
- 2. Des outils dédiés aux marchés de construction**
- 3. Des formations adaptées à chaque public**
- 4. Un réseau pour vous accompagner et vous inspirer**

Plan

- 1. Des ressources à chaque étape d'un marché**
- 2. Des outils dédiés aux marchés de construction**
- 3. Des formations adaptées à chaque public**
- 4. Un réseau pour vous accompagner et vous inspirer**

Préparer son marché public



- **Définir son besoin**

- Définir les **objectifs et caractéristiques** du marché public
- **Retours d'expérience** du marché public précédent si relance
- **Estimation du budget** selon le besoin → choix de la procédure

Challenger son besoin avec la **checklist pour un achat durable**

- **Prospecter le marché**

- **Comprendre le marché :**
 - Techniques plus respectueuses de l'environnement ?
 - Labels pertinents ?
 - Entreprises d'économie sociale en mesure de répondre au besoin ?



[Définir son besoin](#)

[Fiche thématique sur la prospection](#)



Concevoir son marché public

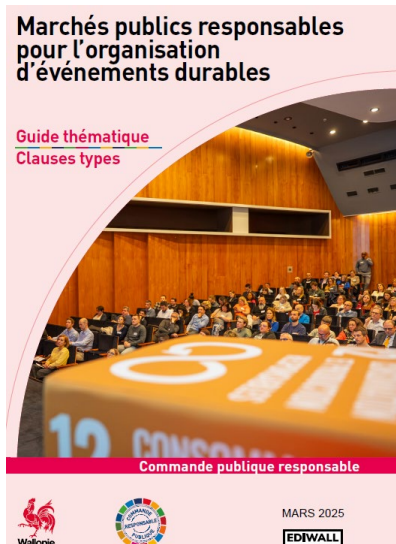


- **Choisir le type de marché et la procédure :**
 - Favoriser les **procédures avec négociation**
- **Rédiger les documents de marché**
 - Intégrer la **durabilité dans l'objet du marché**
 - Les clauses doivent être en lien avec l'objet du marché
 - **Réserver le marché** (si cela est possible)
 - Filtrage des soumissionnaires en amont (/!\ concurrence)
 - Prévoir des **critères d'attribution durables**
 - Intégrer **la durabilité dans les spécifications techniques**
 - Imposer un niveau minimal de durabilité

	Objet du marché	Critère de sélection	Critère d'attribution	Spécification technique	Condition d'exécution
Clause <u>environnementale</u>					
Clause <u>sociale</u>					
Clause <u>éthique</u>					



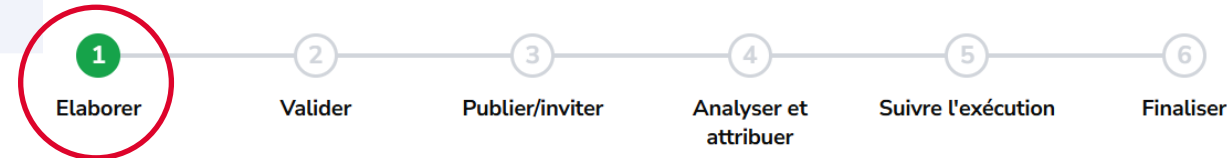
Des guides thématiques « prêts à l'emploi »



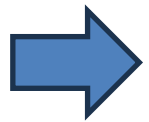
≈ 120 clauses sur des secteurs d'achat spécifiques

Une bibliothèque de critères durables

Disponible en juin 2027 !



- Une **base de données** consolidée, harmonisée et juridiquement valide **de 500 critères**
 - Sous forme d'**e-shop**
 - Intégrée sur le **Portail des marchés publics**
- Un outil **structuré par segment d'achats**
 - Arborescence à **3 niveaux**
 - **Clauses durables** et les moyens de les vérifier
 - Des **conseils** pratiques
 - Le **niveau d'ambition** de chaque clause
- Lisibilité et **facilité d'usage pour les acheteurs**
- **Compréhension** claire **des exigences par les entreprises**



Avec un **triple objectifs** :

- **Centraliser** et structurer l'existant
- **Simplifier** l'intégration/l'exécution de clauses responsables dans les marchés publics
- **Digitaliser** les outils



image d'illustration

01

Un helpdesk pour sécuriser vos marchés



Helpdesk Achats Publics Responsables

Pour qui ?

Tous les acheteurs publics wallons

Pour quoi ?

Tous les types de MP
Travaux/Équipements/
Services

Comment ?

Via l'élaboration de clauses environnementales, sociales et éthiques

- Des clauses concrètes et sur mesure
- Une validation juridique
- Une vérification facilitée



Contactez-nous à l'adresse

marchespublics.responsables@spw.wallonie.be

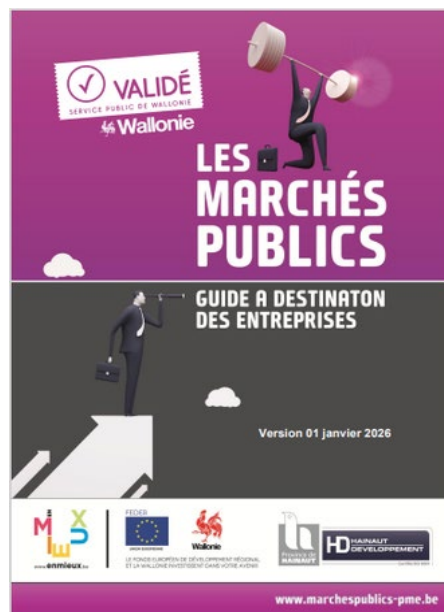


Entreprises : vos ressources pour accéder aux marchés publics

Des guides et fiches pratiques

- Sur la prospection
- La remise d'offre à plusieurs
- La signature d'une offre
-

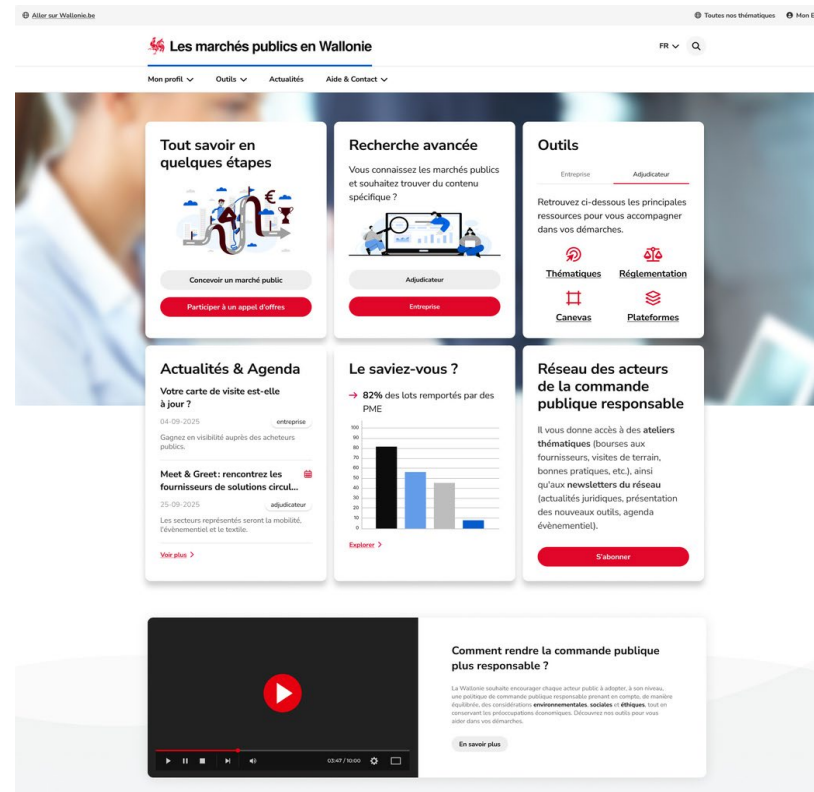
Participer à un marché public



OÙ TROUVER TOUTES CES INFORMATIONS?

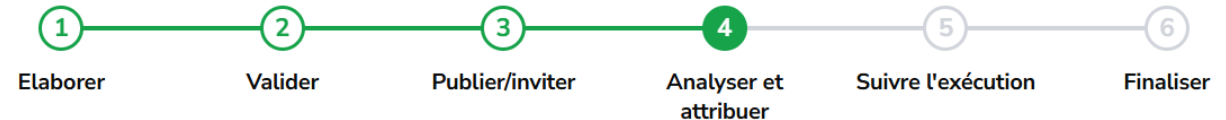
Porte d'entrée = le Portail des marchés publics

- **Refonte du site**
 - Plus intuitif
 - Orienté usager
 - Accès simplifié à l'information
- **Organisé par**
 - Cycle de vie d'un marché public
 - Ressources :
 - Fiches thématiques
 - Guides
 - Modèles de documents
 - Réglementation
 - Formations
 - FAQ, Formulaire de contact, Liens utiles...



Disponible mi-novembre 2026

Des modèles de documents



- Canevas de cahiers spéciaux des charges
- Cahiers des charges sectoriels
- Clauses spécifiques (p. ex. : facturation)
- Décision motivée d'attribution
- Courriers/mails, etc

Décision motivée d'attribution

Marché de Choisissez un élément. **relatif [à compléter]**

Procédure négociée sans publication préalable

Référence du marché : [à compléter]

☐ La Région wallonne représentée par son Gouvernement, en la personne de [à compléter]

☐ Le pouvoir adjudicateur représenté par [à compléter en fonction de vos règles de fonctionnement internes]

Vu la réglementation relative aux marchés publics :

- La [loi du 29 juillet 1991](#) relative à la motivation formelle des actes administratifs ;
- La [loi du 17 juin 2013](#) relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
- La [loi du 17 juin 2016](#) relative aux marchés publics, et plus particulièrement les articles [à compléter] ;
- L'[arrêté royal du 18 avril 2017](#) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, ci-après « ARP » ;
- L'[arrêté royal du 14 janvier 2013](#) établissant les règles générales d'exécution des marchés



Plan

1. Des ressources à chaque étape d'un marché
2. Des outils dédiés aux marchés de construction
3. Des formations adaptées à chaque public
4. Un réseau pour vous accompagner et vous inspirer

À chaque marché de construction, ses outils de durabilité

- **Tous types de marchés de construction**
 - DNSH
 - Outil de guidance sectorielle construction : [guidance-sectorielle](#)
 - Clauses DNSH
 - Guidance de l'Europe : taxonomie + Guidance spécifique au financement concerné
- **Marchés de services**
 - GRO
 - TOTEM
- **Marchés de travaux**
 - Clauses administratives et techniques du CCTB
 - Echelle de performance CO₂
 - Plan de gestion des déchets-matériaux : [dechets-materiaux-de-chantier-avec-calculateur.xlsx](#)

L'outil GRO



Référentiel de
durabilité des bâtiments

gro-tool.be

- > **Approche intégrée** de la durabilité dès la définition du programme jusqu'à l'exécution du projet
- > **8 thèmes de durabilité, 26 critères**
- > **3 niveaux de performance**, applicables de manière globale ou spécifique
- > **Suivi des ambitions** pendant toutes les phases du projet

L'outil TOTEM

- > Outil **belge** pour évaluer l'**impact environnemental des bâtiments** et des éléments de construction
- > **Analyse du Cycle de Vie**
- > **Comparer et optimiser les projets** à différentes étapes de leur conception



L'Echelle de performance CO₂



- > Dispositif élaboré aux Pays-Bas et transposé en **Belgique**
- > **Certification graduelle des entreprises** réduisant leurs émissions de CO₂ au siège social et sur chantiers
- > **Clauses « prêtes à l'emploi »** à intégrer dans les cahiers des charges des marchés de travaux
- > **Avantager les entreprises certifiées** au moment de l'attribution du marché

Impact sur la commande publique

GRO, TOTEM & EPCO₂ dans les projets publics



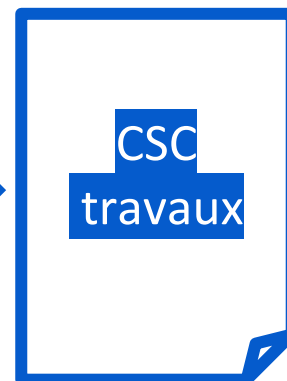
PROGRAMMATION

- Besoins
- Stratégie
- Exigences



CONCEPTION

- Spatialisation
- Matérialité
- Performances
- Qualité



TRAVAUX

- Conformité
- Contrôle
- Gestion de chantier

GRO
totem
EPCO₂



Plan

1. Des ressources à chaque étape d'un marché
2. Des outils dédiés aux marchés de construction
3. Des formations adaptées à chaque public
4. Un réseau pour vous accompagner et vous inspirer

Démos e-Procurement

À destination des entreprises et pouvoirs adjudicateurs



Chiffres : Déjà **573 entreprises** et **960 PA formés**



Formats : **2 modules distincts** (Entreprises ou PA)



Objectifs :

- Comprendre les bases
- Professionnaliser son utilisation de la plateforme
- Découvrir les nouveautés (p. ex. : DUME intégré)

Passerelle marchés publics

À destination des entreprises

ET SI
LES MARCHÉS
PUBLICS
DEVENAIENT
PLUS CLAIRS
POUR VOUS !



- **Cycle de 3 formations**

Passées : Namur et Mons

A venir : Liège (**octobre**) , Charleroi (**février**), Marche (**mars**), LLN (**avril**)

- Module 1 : Introduction : *Se faire connaître et détecter les opportunités*
- Module 2 : Approfondissement : *Les 10 erreurs à éviter lors de la remise d'offre*
- Module 3 : Master Class : *Les 5 leviers qui mettent votre offre en avant*

- **Formations ciblées** (startup et étudiant.e.s)
- **Ateliers pratiques** et immersifs (carte e-Procurement)
- **Webinaire** sur l'IA pour gagner du temps sans perdre en qualité (**12 octobre**)
- **Fiches thématiques**
- **Hotline** pour poser toutes vos questions

Ateliers sur les achats publics responsables

À destination des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises

2 à 3 ateliers par an pour :

- Se former à l'intégration de critères qualitatifs et durables
- S'inspirer grâce à la présentation de bonnes pratiques
- Monter en compétences

Prochaines thématiques :

- **Clauses responsables** : opportunités et bonnes pratiques pour les entreprises
- Entretien des **espaces verts**
- **IA et marchés publics** responsables
- **Clauses sociales** dans les marchés de services et fournitures

Thématiques récentes : initiation aux achats durables, événements, commerce équitable, textiles professionnels

Formations en construction durable

À destination des entreprises et des pouvoirs adjudicateurs

GRO

totem

CREATE | EVALUATE | INNOVATE

ECHELLE DE PERFORMANCE CO₂

- **Ateliers pratiques** : GRO et Echelle de Performance CO₂
- **Formations GRO** : organisées par les 3 Régions
- **Formations TOTEM** : organisées par les 3 Régions
- **Formations transversales** : concernant les différents outils de construction durable – en partenariat avec l'IFAPME



Plus d'infos : [Formations en construction durable - Développement Durable](#)

Plan

1. Des ressources à chaque étape d'un marché
2. Des outils de durabilité dédiés aux marchés de construction
3. Des formations adaptées à chaque public
4. Un réseau pour vous accompagner et vous inspirer

Réseau des acteurs de la commande publique responsable



Chiffres : près de 1 000 membres

→ regroupant + 650 acheteurs et + 300 entreprises



Objectifs : Se former, s'informer, améliorer la **qualité de l'achat**, faciliter l'accès des **entreprises**



Accès : **Newsletter trimestrielle**

- Actualités juridiques
- Bonnes pratiques responsables
- Nouveaux outils
- Agenda



Envie de nous rejoindre ?
Scannez-moi !

Event/speedmeeting



Prochaine rencontre le **19/11** - [Acheteurs publics et entreprises d'économie sociale](#)



Vous n'êtes pas seul.e.s
Le SPW vous accompagne à chaque étape
de la commande publique



DÈS DEMAIN

*Choisissez un marché à venir • Testez un
outil • Activez le réseau SPW*



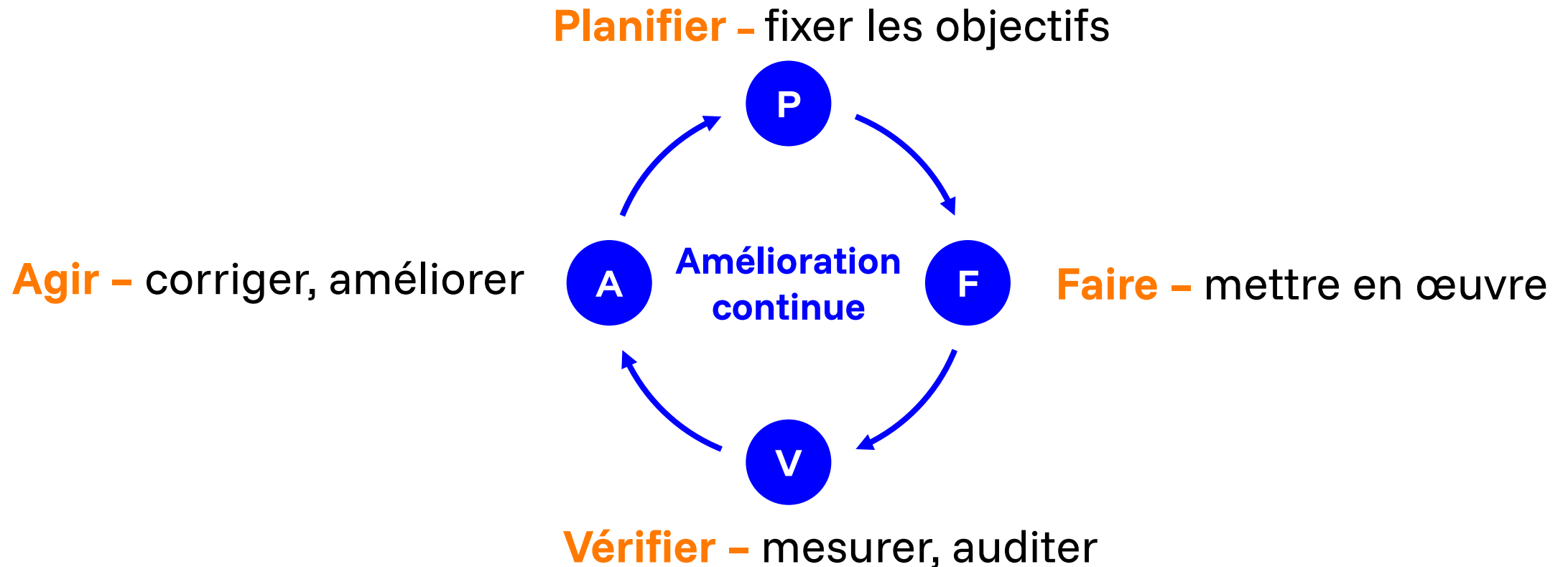
Que cachent les labels ? Comment les utiliser ?

Sébastien MORANT – Polygones



Une mécanique commune : la roue PDCA

Le socle de presque tous ces labels





Une mécanique commune : la roue PDCA

Ce que l'évaluateur juge

Le processus : La roue tourne-t-elle ?

1

ISO 14001, ISO 45001, Engagé RSE, EPCO2 échelons 1 et 2, B Corp (PME).
EcoVadis en donne une photographie périodique.

L'ambition : Les objectifs sont-ils alignés sur la science ?

2

Trajectoire 1,5 °C ou zéro net 2050 : EPCO2 échelon 3, B Corp pour les grandes entreprises (objectifs validés par la SBTi).

Le résultat : La performance s'améliore-t-elle, mesures à l'appui ?

3

ISO 50001 : amélioration de la performance énergétique à démontrer, sans niveau imposé.



Que contiennent ces labels ?

Label	Nature	Ce qui est évalué	Périmètre	Mode d'évaluation
ISO 14001	Certification	Système de management environnemental	Environnement	Conformité, audit sur site
ISO 26000	Lignes directrices	Rien : sert de socle à d'autres labels	RSE globale	Non certifiable
EcoVadis	Notation	Qualité du système de gestion RSE (4 thèmes)	RSE globale	Note sur 100 et médaille relative, sur pièces
B Corp	Certification	Performance sociale et environnementale (7 thématiques)	RSE globale	Conformité aux exigences, tiers vérificateur
Engagé RSE	Label AFNOR	Intégration de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management	RSE globale	Niveau de maturité (4 niveaux), sur site
EPCO2	Certification	Gestion et réduction du CO2 de l'entreprise	Climat	Conformité par échelon, audit annuel

5 labels sur 6 évaluent l'organisation. Aucun ne garantit à lui seul la performance environnementale de la prestation achetée.

Même famille qu'ISO 14001 : ISO 50001 (énergie) et ISO 45001 (santé et sécurité).



Ce qui est attendu de l'acheteur

Quatre gestes dans le cahier des charges

- 1 Décrire les caractéristiques attendues**
Le nom du label seul ne permet pas de juger une équivalence.
- 2 Choisir l'étape du marché**
Sélection : ISO 14001. Attribution : EPCO2. Moyen de preuve accepté : EcoVadis, B Corp, Engagé RSE.
- 3 Contrôler trois points**
Authenticité, validité à la date de l'offre, périmètre couvrant l'activité du marché.
- 4 Accepter l'équivalent**
Tout label prouvant les mêmes caractéristiques, et d'autres preuves si le label ne peut être obtenu à temps.

Label	Où et quoi vérifier
ISO 14001, 45001, 50001	IAF CertSearch. Une absence ne prouve pas une fraude : la participation des organismes est volontaire.
EcoVadis	Fiche d'évaluation complète et datée : médaille valable 12 mois, score par thème.
B Corp	Annuaire public de B Lab.
Engagé RSE	Attestation AFNOR : niveau atteint et date.
EPCO2	Liste des participants sur echelledperformanceco2.be : échelon et version (3.1 ou 4.0).
ISO 26000	Rien à vérifier : une « certification ISO 26000 » est un signal d'alerte.



Ce que cela signifie pour l'entreprise

Label	Coût indicatif (certification seule)	Délai d'obtention	Validité et suivi
ISO 14001	Audit initial : 2 500 à 8 000 € HT selon la taille	/	3 ans, audits de surveillance annuels
EcoVadis	1 500 à 5 000 € par évaluation	2 à 6 semaines de collecte, puis 6 à 8 semaines avant le score	12 mois, puis réévaluation
B Corp	Exemple, chiffre d'affaires < 5 M€ : 2 500 € de vérification, puis 2 000 € par an	Au moins 12 mois, modification des statuts	3 ans
Engagé RSE	A partir	Quelques mois	3 ans, suivi à 18 mois
EPCO2	Licence SKAO + Audit : à partir de €5000	4-5 mois	Cycle de 3 ans, audit annuel

Ces délais dépassent souvent celui de la remise des offres. Annoncer les exigences à l'avance (la Wallonie le fait pour EPCO2 dès 2027) et accepter d'autres moyens de preuve.

À retenir



Eaux de
Wallonie

1 Un label garantit une démarche

Le niveau de performance attendu pour le marché se fixe dans le cahier des charges.

2 Décrire, puis accepter l'équivalent

Des caractéristiques explicites permettent de juger tout label équivalent et sécurisent la clause.

3 Annoncer tôt

Laisser aux entreprises le temps de se certifier préserve la concurrence.



Panel de discussion

Qui est autour de la table ?



Nancy DAVIS
BALTEAU



Céline DEBIEVE
IDEA



Nicolas MINNAERT
E-BIOM



Jeanne DESCONCLOIS
ENDRESS+HAUSER



Jean-Christophe ADES
KEMIRA

1

Qu'est-ce qui vous freine aujourd'hui pour intégrer davantage de critères environnementaux dans vos cahiers des charges ?

Manque de connaissances sur les critères possibles



Difficulté à traduire un objectif environnemental en exigence technique mesurable



Difficulté à comparer objectivement les offres



2 Quelles difficultés rencontrez-vous pour comparer l'impact carbone de deux fournisseurs ?

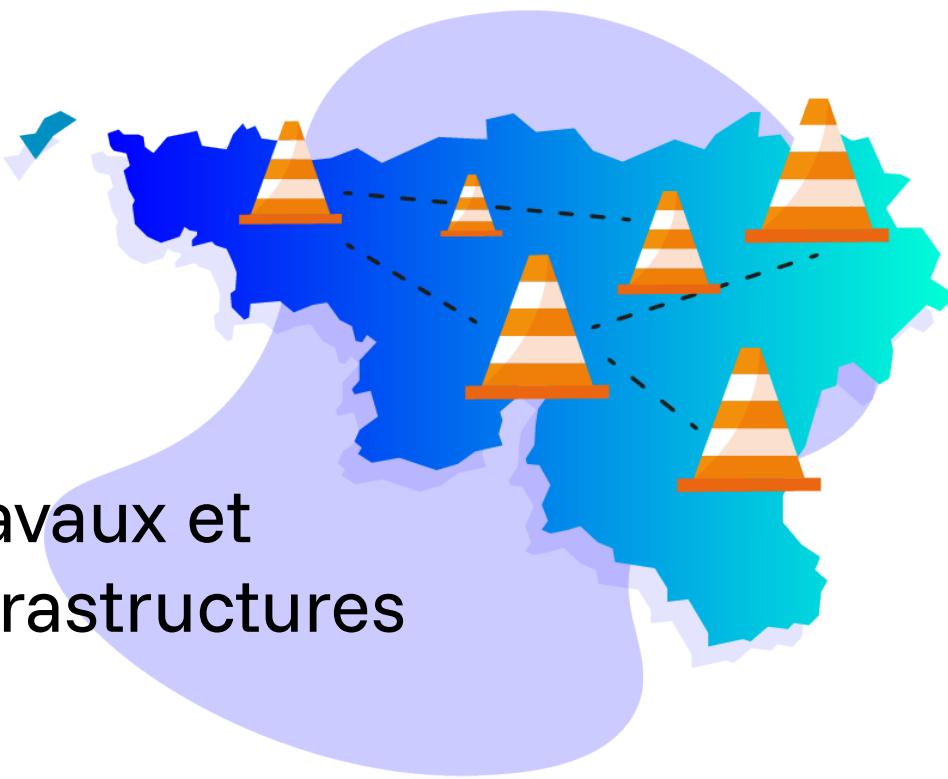
Pas de compétence interne pour analyser les données

Méthodes de calcul différentes entre les fournisseurs

Manque de confiance dans les données annoncées / Crainte du greenwashing

3

Quel achat aimeriez-vous rendre plus durable mais pour lequel vous ne trouvez actuellement pas de solution satisfaisante ?

A stylized map of France is shown in blue and light blue. Overlaid on the map are several orange and white striped traffic cones. Dashed lines connect some of these cones, suggesting a network or a path across the country.

Travaux et
infrastructures



Réactifs et
consommables

4

Qu'attendez-vous des fournisseurs pour faciliter l'intégration de critères durables dans vos marchés ?

Analyse de cycle de vie complète (ACV)

Informations sur la réparabilité

Fiche environnementale standardisée par produit

Propositions d'alternatives bas carbone

Facteur kg CO₂e / unité produit

Garanties de disponibilité des pièces

Engagements de réduction carbone dans le temps